



ALLAHOUMA SALLI 'ALA MOHAMMED WA ALI MOHAMMED (SAW)

Voici un programme simplifié (sur deux pages) pour accompagner les enfants (quelque soit l'âge) durant le mois béni du jeûne, et les motiver à se surpasser.

Fonctionnement du tableau

JOURS	ACTIONS ACCOMPLIES	🔍 J'APPRENDS
1	    	Formuler l'intention de jeûner est une obligation. « Je jeûne le mois de Ramadan pour me rapprocher de Dieu Tout Puissant »

On trouve dans la colonne « Actions accomplies » les mêmes symboles pour chaque jour. Chaque famille pourra adapter son programme et fixer ses objectifs en fonction de ses enfants et de ses attentes.

-  Prière
-  Lecture du coran
-  Invocations
-  Bonnes actions

Exemples :

Mon fils Ali a 9 ans, il doit faire ses cinq prières  , lire une page de coran par jour  , réciter l'invocation de chaque jour et dua Iftitah  , offrir une fatiha chaque jour à ses grands-parents décédés 

Ma fille Zahra a 4 ans, elle doit faire deux prières par jour  lire sourate al fatiha chaque jour  , une salawat chaque jour  , et dire merci a ses parents 

L'enfant qui remplit sa mission pourra valider en coloriant ou en entourant chaque jour les symboles.

🔍 J'apprends

Le dernier symbole permet de réviser ou d'apprendre quelques règles de jurisprudence sur le jeûne. L'enfant pourra colorier  en vert toutes les règles qu'il connaît déjà et en rouge celles qu'il apprendra durant ce mois.

MON PROGRAMME POUR LE MOIS BENI DE RAMADAN



JOURS	ACTIONS ACCOMPLIES	🕒 J'APPRENDS
1	    	Formuler l'intention de jeûner est une obligation. « Je jeûne le mois de Ramadan pour me rapprocher de Dieu Tout Puissant »
2	    	Le Mois Béni de Ramadan peut contenir 29 ou 30 jours.
3	    	Toute boisson consommée invalide le jeûne même si elle a la taille d'une goutte d'eau.
4	    	Toute nourriture consommée invalide le jeûne même si elle a la taille d'un grain de riz.
5	    	Si je mange quelque chose par oubli. Je recrache ce qui se trouve dans ma bouche et mon jeûne est valide.
6	    	On peut se rincer la bouche à condition de ne laisser passer aucune goutte d'eau dans la gorge.
7	    	Si on se rince la bouche lors des ablutions et on avale de l'eau involontairement le jeûne est valide .
8	    	Si on se rince la bouche pour se rafraîchir et on avale de l'eau involontairement le jeûne n'est pas valide on reste a jeun et on devra le rattraper.
9	    	Mentir sur Dieu ou les Infaillibles (as) invalide le jeûne.
10	    	La poussière épaisse que l'on introduit volontairement dans la gorge (comme la farine) invalide le jeûne.
11	    	Se faire vomir volontairement invalide le jeûne.
12	    	Vomir involontairement n'invalide pas le jeûne.
13	    	On peut se brosser les dents avec du dentifrice à condition de ne rien avaler
14	    	Plonger la tête dans l'eau invalide le jeûne pour certains savants
15	    	On peut se brosser les dents avec du dentifrice à condition de ne pas l'avaler.
16	    	Si on a du sang dans la bouche on doit le cracher et purifier la bouche.

17						Le parfum n'est pas interdit durant le jeûne.
18						Il est recommandé par précaution de ne plus manger 15 minutes avant l'heure de la prière de l'aube pour le sohour.
19						L'intention de rompre le jeûne l'invalidé même si on ne mange rien. On termine le jeûne et on devra le rattraper
20						Celui qui a rompu son jeûne volontairement doit se repentir. C'est une désobéissance. Il doit le rattraper et se racheter (nourrir 60 pauvres ou jeûner deux mois)
21						La prise de sang est autorisée durant le jeûne. Mais, devient détestable s'il cela provoque de la faiblesse.
22						Injecter une piqûre non nutritive est autorisée.
23						En cas de difficulté et de faiblesse durant le jeûne et si cela porte préjudice à la santé, il est autorisé de le rompre et de le rattraper.
24						Si une personne est malade et le jeûne porte préjudice à sa santé. Il peut le rompre et rattraper après le mois béni.
25						Si une personne voyage avant l'heure du dohr son jeûne n'est pas valide, elle devra le rattraper.
26						Si une personne voyage après la prière du dohr et qu'elle rentre avant la prière de l'aube (chez elle) son jeûne reste valide.
27						Le jeûne est valide si une personne voyage après l'heure du dohr et qu'elle reste plus de 10 jours sur son lieu de destination.
28						On peut avaler sa salive tant qu'elle est dans la bouche. Si elle se trouve sur les lèvres par exemple cela invalide le jeûne.
29						La Zakat al Fitr est une aumône obligatoire dont on peut s'acquitter jusqu'à la prière du dohr le jour du Aid.
30						Il est interdit de jeûner les jours du Aid Al Fitr et Aid Adha (Aid du sacrifice)



Trente jours passés....Et si on faisait les comptes. Compte un point par objectif atteint

- Entre 140 et 150 points **EXCELLENT** Félicitation ! Tu as atteint tes objectifs. Continue
- Entre 140 et 110 points **TRES BIEN** Bravo pour tes efforts.L'année prochaine **EXCELLENT**
- Entre 110 et 80 points **BIEN** Poursuit tes efforts. Tu seras parmi les meilleurs
- Moins de 80 points **ASSEZ BIEN** Pas mal pour une première. Tu es capable de faire mieux.

Que Dieu vous récompense pour tous vos efforts et qu'Il vous compte parmi Ses fidèles serviteurs.